

**Compte-rendu de la réunion des PUBP,
tenue le 26 mai 2009 à 16 h
à la MSH Clermont**

Étaient présents :

- L'équipe des PUBP :
Sylviane Coyault, Louis-Paul Baudot, Aurélie Boucheret, Véronique Courchinoux, Audrey Pérez, Nathalie Vaury. *Absent* : Claude Chomette.
- Membres du comité éditorial :
Marie-Françoise André (également responsable de collection), Emmanuelle Auriac. *Absente et excusée* : Christine Muratel.
- Responsables de collections :
Philippe Bourdin, Françoise Le Borgne, Alain Montandon, Rémy Poignault, Martine Spensky. *Absente et excusée* : Dominique Bertrand.
- Auteurs / responsables éditoriaux :
Nelly Chabrol-Gagne, Pierre Charbonnier, Jean-Pierre Dubost, Stéphane Gomis, Laurent Lamoine, Annie Regond. *Absente et excusée* : Véronique Léonard-Roques.
- Personnels de la MSH :
Laurent Jaffro, Paul Lotin, Éric Lysoe (École doctorale), Claude Tardif. *Absente et excusée* : Nicole Drouin.

1) L'équipe des PUBP, associée pour la première fois à la présentation de son bilan et au partage des réflexions sur le développement des Presses, est présentée par Sylviane Coyault. C'est l'occasion d'accueillir Aurélie Boucheret, relectrice-correctrice qui a intégré le pôle PAO depuis février 2009 en remplacement de Brigitte Rappe.

Audrey Pérez sera dorénavant en charge de réceptionner et valider les dossiers des ouvrages candidats à la publication.

Sur les six membres de cette équipe, directrice exceptée, il est rappelé que deux seulement sont titulaires.

Avant de passer au bilan, Louis-Paul Baudot souhaite préciser le contexte et les enjeux de cette réunion.

Contexte : Le fonctionnement artisanal des Presses, hérité de l'ancien service de publication de l'UFR Lettres, avec une programmation éditoriale qui reste à la discrétion des Centres de recherche, est obsolète. Il devient impératif que les PUBP soient véritablement associées aux divers projets de publication dès leur gestation afin de maîtriser leur programmation et leur stratégie éditoriale, en assumant leurs responsabilités d'éditeur vis-à-vis de leurs partenaires.

Enjeux : ne pouvant justifier d'une politique éditoriale motivée (à ne pas confondre avec les programmes de recherche des laboratoires) ni démontrer que leurs publications ont fait l'objet d'une expertise scientifique, les PUBP ne disposent d'aucun argument en faveur de la reconduction des subventions dont dépend leur existence. Elles ne remplissent pas non plus la mission qui est la leur en matière de valorisation de la recherche.

Faire état d'une politique éditoriale articulée à une *politique d'établissement* (Université et/ou MSH) est par ailleurs le premier critère d'admission au sein de l'AERES (Association des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur), partenaire essentiel pour les PUBP qui en sont membres depuis 10 ans... sans répondre à cette exigence.

L'identification et la visibilité d'un pôle d'édition universitaire clermontois représentatif et attractif pour de jeunes auteurs en dépendent.

2) Le bilan 2008 (ci-joint) confirme ceux des années précédentes :

- Une production stable, passée de 25 volumes/an en 2000 à une trentaine actuellement. Sur les 32 titres publiés en 2008, 28 sont des ouvrages collectifs, et seulement 3 des monographies. Or l'on sait que le marché universitaire est saturé d'ouvrages collectifs, et que statistiquement seulement 2 % du contenu de ces ouvrages est réellement lu.

- Si l'on s'en tient à la 1^{re} ligne du bilan, le produit des ventes de livres compense les coûts de fabrication, déboursés par les Centres de recherche. Mais les coûts de fabrication ne représentent que 70 % des coûts réels de production, qui incluent les frais de gestion et de diffusion des ouvrages. Si l'on tient compte également (ainsi que le requiert le CNRS) des salaires des personnels affectés à la préparation des ouvrages, les coûts de fabrication ne représentent plus que 42 % du total des coûts. Ce qui plaide en faveur d'une participation des Presses à la décision éditoriale.

- Le calcul des coûts de structure se transcrit dans l'élaboration de « fiches-produits » qui doivent être jointes au bilan annuel que les PUBP transmettent à la médiatrice de l'édition publique qui établit une synthèse à l'attention de la Direction du livre au Ministère de la Culture. Ces fiches-produits permettent de déterminer des seuils de rentabilité, à savoir combien d'exemplaires de chaque ouvrage devraient être vendus pour couvrir leurs coûts de production. Le seuil de rentabilité moyen de nos ouvrages, tous titres confondus, varie de 300 à 400 exemplaires, alors que leurs ventes moyennes sur 3 années n'excèdent que très rarement 150 exemplaires. Outre un nécessaire questionnement sur les raisons d'une telle confidentialité et sur l'opportunité de mobiliser systématiquement le réseau – très onéreux – de la diffusion en librairie pour tous les ouvrages, ce déficit permanent rend d'autant plus nécessaire la production d'arguments scientifiques relativisant une évaluation seulement économique de notre activité.

- L'amélioration du logiciel de gestion des Presses, actuellement tout à fait insuffisant en regard des exigences de la comptabilité analytique, a été confiée à Paul Lotin depuis 2 ans. Le cahier des charges portait sur un système d'informations centralisé et partagé en réseau, permettant de suivre toutes les étapes de la vie de chaque livre depuis le projet (expertise, bio/bibliographie des auteurs, mode de financement, suivi de fabrication, stratégie de promotion...) jusqu'au suivi commercial (intégration des frais de gestion, état des stocks, facturation, ventilation des ventes, constitution de fichiers clients/prospects...), de manière à établir des statistiques à l'aide de requêtes diversifiées (ratio dépenses/recettes, ouvrages ou collections soumis à expertise, gratuits/vendus, ventes sur place/en librairie/en ligne...). À ce jour, ce système est encore à l'étude ; P. Lotin s'engage à en présenter le prototype avant l'été.

- Notre diffuseur, le *CID*, a élargi ses services. Prenant acte des difficultés croissantes de la vente en librairies traditionnelles et soucieux de garantir la visibilité sur le long terme des ouvrages du fonds, il a créé une librairie en ligne : le Comptoir des presses d'universités (www.lcdpu.fr). L'investissement du *CID* en temps et en personnel pour la création de cette librairie a occasionné un léger tassement des ventes en librairies traditionnelles (65,5 % du total de nos ventes au lieu d'environ 75 à 80 % les années antérieures), mais l'on peut d'ores et déjà constater qu'un jeu de vases communicants a réduit nos ventes par correspondance en proportion de celles qui sont effectuées par le web.

Suite à une question de Françoise Le Borgne, il est rappelé que les PUBP ne pratiquent pas la vente en ligne : la fonction « commander en ligne », incluse dans chaque notice d'ouvrage de leur catalogue, renvoie à ce même ouvrage sur lcdpu.fr. La possibilité de commander aux PUBP, en téléchargeant un bon de commande à envoyer par courrier postal, est de moins en moins utilisée par les internautes.

- La visibilité de nos ouvrages en ligne s'est récemment accrue du fait de notre adhésion au programme de Google recherche de livres. Les rapports hebdomadaires de Google (livres et nombre de pages consultés, commandes en ligne, localisation des internautes et critères de leurs recherches...) nous fournissent des informations utiles pour le développement d'une politique de publication multi-supports.

3) Améliorer les relations avec les auteurs et responsables de publication

- Les consignes aux auteurs (disponibles sur le site à la rubrique « infos pratiques ») sont encore très partiellement respectées. L'état de certains documents et l'incomplétude des informations fournies au moment du dépôt des projets de publication alourdissent le travail des relecteurs-préparateurs et rendent incertains les délais de publication. Les consignes, qui étaient jusqu'à présent de simples recommandations, sont donc amenées à devenir des obligations.

- Il est notamment rappelé qu'il est de la responsabilité des directeurs éditoriaux de *relire* et veiller à la qualité (fond et forme) des contributions avant de les transmettre à la PAO ; qu'il leur incombe d'être disponibles pour le suivi éditorial des ouvrages, de s'engager sur un échéancier et de le faire respecter aux contributeurs ou bien de se substituer à eux si nécessaire ; et enfin que c'est à eux d'examiner et valider les bons à tirer – à l'exception des informations bibliographiques (informations légales, ISBN) qui sont du ressort des Presses – avant impression.

- De leur côté, les Presses sont censées annoncer semestriellement leurs ouvrages à paraître, ce qui suppose qu'elles disposent suffisamment à l'avance d'informations fiables : titre, bibliographie récente du/des auteur/s, argumentaire de présentation, public visé, stratégie de promotion... ce qui est loin d'être le cas.

- Si les auteurs sont des « producteurs » de textes, ces textes doivent avoir des lecteurs. En tant que premiers lecteurs, les préparateurs de documents, s'ils ne sont tenus qu'à des corrections d'ordre typographiques, sont néanmoins habilités à faire des remarques sur le style et d'éventuelles suggestions de réécriture. D'autre part, au vu de la diversification des offres techniques et des résultats commerciaux, et compte tenu que publier ne consiste pas simplement à imprimer, la détermination des supports de publication et des canaux de diffusion les mieux appropriés doivent faire l'objet d'une concertation.

4) L'édition en ligne

- En préambule, L.-P. Baudot relève que tout éditeur doit prendre en compte la modification des habitudes de lecture, du fait de l'offre en matière de supports numériques. Dans un avenir proche ⁽¹⁾, l'on peut penser que l'évaluation de l'activité éditoriale se fera non seulement sur le décompte des ouvrages produits, mais aussi en fonction d'une « audience » que la réactivité du numérique permet de mesurer beaucoup plus aisément que par les modes de diffusion traditionnels.

De plus, les actuelles possibilités de choix entre support papier et/ou numérique sont une occasion décisive de distinguer les *ouvrages de référence* destinés au circuit traditionnel des librairies et des bibliothèques, de la *recherche en cours*, sujette à réactualisation, destinée à un lectorat restreint et à une consultation ponctuelle.

- « HAL » est la plate-forme numérique de référence pour une évaluation des publications par la communauté scientifique, et pour un recensement des productions de laboratoires par le Ministère de la Recherche. Le dépôt sur HAL est une démarche d'auteurs, non d'éditeurs. Mais il existe une possibilité de complémentarité – et un code de bonne conduite – entre auteurs et éditeurs concernant les articles qui ont déjà fait l'objet d'une publication : les auteurs en restent propriétaires et sont libres de les déposer dans leur propre mise en page ; il est cependant de bonne règle de respecter une « barrière mobile » d'une durée à convenir au cas par cas, et de se contenter pendant cette durée du dépôt d'une simple référence bibliographique incluant un lien avec sa version mise en page et commercialisée par l'éditeur. Si l'article a fait l'objet d'une publication en accès libre, le lien vers cette version devra toujours être fait avec l'accord de l'éditeur, celui-ci étant propriétaire de sa mise en page.

⁽¹⁾ Cf. Bernard Prost 2007 : *L'éditeur des années 2010*, rapport d'une étude sur l'édition numérique de livres scientifiques et techniques réalisée par QUÆ avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche..

- Propositions des PUBP :

- La mise en ligne de prépublications en accès libre est déjà effective pour certains séminaires et journées d'études identifiés selon les axes de recherche de la MSH auxquels ils sont rattachés. Encore très peu nombreux et « en vrac », ils devraient assez rapidement être catalogués selon des rubriques thématiques clairement identifiables et resserrées autour des spécificités de la MSH Clermont.

- Les PUBP souhaitent et s'efforceront de faire en sorte que le terme de « prépublications » s'applique non seulement aux travaux de jeunes chercheurs, mais également aux actes de colloques qui n'ont pas fait l'objet d'un travail de réélaboration et de réécriture synthétique. Comme il a déjà été évoqué maintes fois, ici de même qu'au niveau national, la publication sur papier des actes de colloques ne peut plus être systématique, sauf à titre de *verbatim* à destination de communautés restreintes. Il est par contre tout à fait légitime que ces états de la recherche soient mis à la disposition d'un public motivé, celui-ci pratiquant l'internet.

- La commercialisation d'ouvrages en ligne au format PDF, *via* le site du Comptoir des presses d'universités, est dorénavant effective. Un ouvrage du CHEC est une « première » dont il sera intéressant de suivre la destinée afin de transformer ce qui en l'occurrence est une décision ponctuelle motivée par des motifs pécuniers, en véritable stratégie éditoriale permettant de ventiler l'ensemble de nos publications de façon à atteindre leur cible (par exemple un lectorat cosmopolite et très dispersé) au mieux.

Techniquement, l'édition en ligne suppose une adaptation des maquettes à la lecture sur écran, le passage au format A4 si la publication ne fait pas l'objet d'une édition papier parallèle, et surtout une politique de prix spécifique. Il est convenu, sous réserve d'un calcul de coûts ultérieur qui remettrait cet accord en cause et conformément à un standard pratiqué par plusieurs éditeurs, que le prix des ouvrages en ligne sera fixé à 60 % de ce que coûterait sa version papier.

- Évolution à envisager : l'impression à la demande. Nos imprimeurs partenaires proposent déjà ce service, qui peut être diligenté directement depuis les librairies en ligne. Pour maîtriser ce développement, des formations complémentaires vont être sollicitées par le personnel des PUBP : l'une, d'ordre technique, pour l'apprentissage du langage xml ; l'autre concernant les aspects juridiques – dont la question des droits d'auteur – de la commercialisation du livre.

En conclusion, les PUBP annoncent la refonte prochaine de leur politique éditoriale, qui sera soumise à l'approbation des Conseils scientifiques de la MSH et de l'UBP à la rentrée 2009-2010, et sera assortie d'un règlement concrétisant cette politique dans les procédures de prise en charge et de suivi éditorial des ouvrages confiés aux PUBP.

Ces divers points ne suscitant aucune réaction particulière, la séance est levée à 18 heures.